



## Demande de conseil suite abandon maternel

-----  
Par alain\_connu

Bonjour,

Depuis presque 4 ans, j'exerce l'autorité parentale seul sur mes jumeaux nés fin 2011.

Leur génitrice, souffrant d'une addiction à une drogue, n'a plus donné de signe de vie aux enfants depuis fin 2016.

Pour ma part, j'ai refait ma vie avec ma compagne, et nous vivons tous les 4 ensemble depuis bientôt 2 ans. A mes yeux et aux leurs elle est leur mère, car elle les éduque avec moi parfaitement.

Mes question : comment faire en sorte que soit reconnu tout ce que fait ma compagne pour mes enfants, et surtout en cas de décès, comment sécuriser la situation des enfants ?

Et est ce possible sans que quiconque ne cherche a joindre leur génitrice, que je sais non guérie et pouvant etre très nocive pour les enfants ?

Je vous joins la formulation de la dernière décision du jaf :

"le JAF, par jugement réputé contradictoire et en premier ressort,...

Dit que Mr <moi> exercera seul l'autorité parentale concernant les enfants,

Rappelle que <génitrice> dispose d'un droit de surveillance concernant l'entretien et l'éducation des enfants et doit etre informée des choix importants relatif à la vie de ces derniers

Supprime le droit d'accueil de <génitrice>

Constate l'impécuniosité de <génitrice> et la dispense de paiement de pension alimentaire

Rappelle que les mesures portant sur l'exercice de l'autorité parentale et sur la contribution à l'entretien et à l'education d'un enfant sont executoires de plein droit, à titre provisoire

Dit que chaque partie supportera la charge de ses propres dépens

Merci d'avance !

-----  
Par ESP

Bonjour

La prochaine étape peut être la déchéance de l'autorité parentale.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135[/url]

-----  
Par alain\_connu

Bonjour,

J'aimerais bien effectuer une destitution, mais j'hésite car cela m'amenerait a chercher leur génitrice, alors que je n'ai aucune idée d'ou elle habite, n'ai aucun numero de téléphone et n'ai pas envie qu'elle essaie de faire du mal aux enfants.

De plus "Cette demande doit être faite auprès du tribunal du lieu de résidence du parent contre lequel l'action est

exercée. L'avocat est obligatoire."  
> Je ne sais pas ou elle habite...

Ma préoccupation pour le moment est de permettre a ma compagne d'être reconnue, et d'avoir des droits envers les enfants, notamment si je meurs.

Merci,

-----  
Par ESP

Voyez au moins un avocat...

-----  
Par Indigo26

Bonjour Alain\_connu,

"J'aimerais bien effectuer une destitution, mais j'hésite car cela m'amenerait a chercher leur génitrice, alors que je n'ai aucune idée d'ou elle habite, n'ai aucun numero de téléphone et n'ai pas envie qu'elle essaie de faire du mal aux enfants"

"De plus "Cette demande doit être faite auprès du tribunal du lieu de résidence du parent contre lequel l'action est exercée. L'avocat est obligatoire."  
> Je ne sais pas ou elle habite..."

Il existe bien une solution... mais à vous lire et relire, je préfère finalement abonder dans le sens de ESP lorsqu'il indique

"Voyez au moins un avocat..."

Cdlt,

-----  
Par ESP

Vous pourriez quand même évoquer cette imparable solution, maintenant que vous avez dit qu'elle l'est.

-----  
Par Indigo26

Bonsoir ESP,

"Vous pourriez quand même évoquer cette imparable solution, maintenant que vous avez dit qu'elle l'est".

Je pourrais effectivement ; ceci étant, j'ai cru comprendre que vous n'étiez pas séduit à l'idée de lire une trop longue réponse.

Pour le reste, il est fort heureux, soit dit en passant, que, concernant la procédure à initier, le ministère d'avocat soit obligatoire ; dans le cas contraire, si l'acte introductif d'instance reprenait mot pour mot certains des propos tenus sur le forum par le postant, le magistrat risquerait de ne pas apprécier.

Cdlt,

-----  
Par ESP

Sur les forums, face à des néophytes, on apprend à dire l'essentiel en synthétisant,. Dommage, cela m'intéressait.

-----  
Par alain\_connu

Cela m'intéressait également, car là, j'ai comme une impression d'inachevé.  
Si je suis venu sur ce forum, c'est pour nous éviter des frais d'avocat (du moins dans un premier temps ..)  
Dommage..  
Merci tout de même.